

SEPTEMBRE 2026 • Annuel • N°15

LA Chasse SUR SON 31



DOSSIER
LES PROJETS FÉDÉRAUX
EN FAVEUR DU PETIT
GIBIER CHANGENT
D'ÉCHELLE

ÉDITO

15 ans d'engagement, et des lendemains à construire ensemble

Cette année, La Chasse sur son 31 fête ses 15 ans. Quinze années durant lesquelles cette gazette a accompagné, numéro après numéro, les évolutions de notre Fédération, de notre passion et de nos territoires. Quinze années à témoigner de notre engagement, de notre travail, de notre capacité à nous adapter, nous, tous les chasseurs du Département.

Il y a quinze ans, notre Fédération comptait près de 13 500 adhérents. Nous sommes aujourd'hui tout juste un peu plus de 10 000 chasseurs. Cette réalité que nous ne pouvons ignorer traduit une évolution profonde de notre société, de nos modes de vie, de notre rapport à l'engagement, au territoire et à la nature.

Dans le même temps, les attentes de la société vis-à-vis des chasseurs n'ont jamais été aussi importantes. Et le chemin parcouru est considérable.

Les prélèvements de grand gibier ont fortement augmenté. À titre d'exemple, le sanglier, dont les prélèvements étaient de 3 000 animaux il y a 15 ans, dépasse aujourd'hui les 7 000 individus sur la dernière saison. Sans parler du cerf, dont les prélèvements ont eux aussi quasiment doublé sur la période. Cette évolution illustre une réalité simple : la pression sur les territoires s'est accrue, et nous avons su répondre présents, année après année, alors même que nos rangs s'éclaircissent.

Grâce à notre mobilisation, grâce à notre sens des responsabilités, les dégâts restent aujourd'hui maîtrisés. Cette maîtrise n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'un engagement quotidien, souvent discret, mais essentiel.

Dans le même temps, notre Fédération a profondément évolué. Elle s'est agrandie. Elle s'est professionnalisée. Elle s'est diversifiée. Elle s'est structurée pour répondre à des attentes sociétales toujours plus nombreuses : gestion de la faune, suivi scientifique, aménagement des milieux, accompagnement des collectivités, réponses aux enjeux urbains, développement de nouveaux projets.

Elle s'est aussi fortifiée financièrement, pour garantir sa capacité d'action dans la durée sans peser sur les finances des chasseurs. Et si l'on devait chercher une illustration concrète de cette évolution, il suffirait d'ouvrir le premier numéro de cette gazette et de le comparer à celui de cette année : plus de pages, plus de dossiers, plus de projets. La Chasse sur son 31 est devenue, à elle seule, le reflet de l'ampleur des missions que nous portons ensemble, nous tous, chasseurs de Haute-Garonne.

Mais face à ces avancées passées, les défis futurs sont immenses. Le premier d'entre eux est démographique. La diminution du nombre de chasseurs, conjuguée au vieillissement de nos adhérents, fragilise progressivement notre tissu associatif. Ce tissu, pourtant, est le socle de tout. Sans ACCA, sans bénévoles, sans relais locaux, la chasse populaire n'est plus assurée et, sans elle, aucune politique cynégétique responsable ne peut tenir dans la durée.

Le second défi est sociétal. Nous faisons face à une société de plus en plus individualiste et critique, voire hostile à la



Jean-Bernard PORTET

Président de la FDC31

chasse. Une société qui, paradoxalement et sans même s'en apercevoir, dépend de plus en plus des services que lui rendent les chasseurs : régulation des populations de gibier, prévention et indemnisation des dégâts agricoles, maintien des équilibres écologiques, intervention aux abords des villes.

Le troisième défi est réglementaire. Les normes se multiplient, les contraintes s'accumulent, les marges de manœuvre se réduisent. Dans le même temps, les périodes de chasse évoluent de manière contrastée : elles s'allongent pour le grand gibier, tandis qu'elles diminuent pour le petit gibier, mettant en difficulté nos pratiques traditionnelles, voire certaines des espèces dont nous avons la gestion, aujourd'hui laissées à l'abandon.

Enfin, nos paysages eux-mêmes sont en mutation. Artificialisation des espaces, pression urbaine, développement de projets d'aménagement ou d'énergies renouvelables. Toutes ces transformations impactent directement nos territoires de chasse. En parallèle, les collectivités et les agriculteurs sont de plus en plus confrontés à des problématiques de gestion de la faune, notamment en milieu péri-urbain, et se tournent vers nous pour trouver des solutions.

Face à ces évolutions, une chose est certaine : nous devons nous adapter, sans toutefois renier nos valeurs. Et c'est précisément ce que fait la Fédération.

En anticipant. En innovant. En expérimentant. En construisant des réponses concrètes avec ses partenaires. En accompagnant les ACCA et les chasseurs. En structurant de nouvelles approches. En préparant les outils de demain. En rappelant quelques vérités et en posant certaines limites, aussi.

Car au fond, notre force reste intacte car elle repose sur nous. Sur notre engagement. Sur notre sens des responsabilités. Sur notre attachement à nos territoires et à nos pratiques.

La chasse a toujours su évoluer. Elle a toujours su s'adapter. Et elle saura, demain encore, relever les défis qui se présentent à elle. À condition de rester unis. À condition de rester solidaires. À condition de continuer à être exemplaires.

Plus que jamais, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne est à vos côtés pour préparer cet avenir, défendre vos intérêts, et accompagner l'évolution des territoires.

Alors oui, quinze ans après la création de cette gazette, beaucoup de choses ont changé. Mais une chose, elle, ne changera pas : notre détermination à faire vivre une chasse populaire, passionnée, responsable, utile, et profondément ancrée dans son territoire.

Bonne lecture à toutes et à tous, et excellente saison 2026-2027 !

SOMMAIRE

LA Chasse 31
SUR SON



NOUVELLE ÉTAPE DANS LE PARTENARIAT ENTRE LA FDC31 ET CEMEX	04
VALIDATION 2026-2027 : le paiement en plusieurs fois !	05
QUAND LES CHASSEURS SURVEILLENT LE CIEL AU RADAR	06
CHASSADAPT, VIGIFAUNE : les données cynégétiques au service de la connaissance	07
LES ESPÈCES SOUS LA LOUPE : bilan 2026	08
EN 2026, LES PROJETS FÉDÉRAUX EN FAVEUR DU PETIT GIBIER CHANGENT D'ÉCHELLE	12
ÉNERGIES RENOUVELABLES : mieux défendre les territoires	15
GRAND TÉTRAS : entre pragmatisme et idéologie	16
CANAL SAINT-MARTORY : la FDC passe au déploiement avec le projet EcoPass	18
TRANSLOCATION DU LAPIN DE GARENNE : des opérations au service des collectivités	19
RÉGULATION DES ESOD : pour répondre à un besoin croissant des territoires	20
SANGLIER EN VILLE : 2026-2027, une saison de transition	22
UN NOUVEAU SDGC POUR 2026-2027	24
ILS ONT OSÉ LA FUSION : le pari gagnant des AICAF !	25
OÙ SE PRÉLÈVENT LES SANGLIERS EN FRANCE ?	26
L'ART ET L'ÉMOTION DE LA CHASSE À L'APPROCHE	27



RENSEIGNEMENTS & CONTACTS

Siège social

Fédération Départementale des
Chasseurs de la Haute-Garonne
23, chemin de Laveran - CS 90002
31390 CARBONNE

Tél. 05 62 71 59 39

Email fdc31@chasseurdefrance.com

Bureaux ouverts au public

Lundi, mercredi et jeudi :
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mardi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30

Directeur de publication

Jean-Bernard PORTET

Comité de rédaction

Alain MESSAL, Johan ROY,
Annick MULOT, Shania COULSON

N° ISSN : 2263-987X

Illustration

FNC, FDC 31



NOUVELLE ÉTAPE DANS LE PARTENARIAT ENTRE LA FDC31 ET CEMEX



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne et la société Cemex Granulats Sud-Ouest ont décidé de conclure une Obligation Réelle Environnementale (ORE) portant sur la gestion écologique et les mesures environnementales d'un site d'exploitation de carrière du groupe en Haute-Garonne. Cette signature marquera une étape importante dans une relation de confiance construite depuis plusieurs années autour d'un objectif commun : concilier activité économique, gestion des milieux naturels et préservation de la biodiversité.

Une collaboration de long terme au service des territoires

Depuis plusieurs années, la FDC31 accompagne Cemex dans la mise en œuvre de différentes actions environnementales sur ses sites haut-garonnais. Gestion des habitats, maintien de continuités écologiques, suivi de la faune, conseils techniques, accompagnement réglementaire ou encore mise en place de mesures favorables à la biodiversité : cette collaboration s'est progressivement structurée autour d'une vision pragmatique et partenariale de l'environnement.

Ce nouvel engagement vient consacrer cette dynamique commune. Il traduit également la reconnaissance, par un acteur économique majeur du territoire, de l'expertise technique développée par la Fédération dans les domaines de l'écologie appliquée, de l'aménagement des territoires et de la gestion de la faune sauvage.

Qu'est-ce qu'une Obligation Réelle Environnementale ?

Créée par la loi pour la reconquête de la biodiversité de 2016, l'Obligation Réelle Environnementale est un outil juridique innovant permettant à un propriétaire foncier de garantir durablement la préservation et la gestion écologique d'un site. Concrètement, l'ORE prend la forme d'un contrat signé entre le propriétaire du terrain et un organisme compétent en matière de protection de l'environnement. Ce contrat fixe des engagements de gestion écologique sur une durée définie, pouvant aller jusqu'à plusieurs décennies. Particularité importante : ces engagements sont attachés au terrain lui-même. En cas de vente ou de changement d'exploitant, les obligations demeurent.

L'ORE constitue aujourd'hui un outil particulièrement pertinent pour sécuriser dans le temps des mesures environnementales, notamment dans le cadre des démarches visant à éviter, réduire et compenser les impacts de projets sur la biodiversité.

Un intérêt partagé pour la Fédération et pour CEMEX

Pour la FDC31, cette ORE représente bien plus qu'un simple partenariat technique. Elle traduit la place croissante prise par la Fédération dans les politiques d'aménagement et de gestion écologique des territoires. Elle permet également de garantir que les mesures environnementales prévues seront suivies dans la durée, avec une véritable présence de terrain et une approche pragmatique fondée sur les réalités écologiques locales.



Pour Cemex, cette démarche apporte plusieurs garanties essentielles. Elle permet tout d'abord de sécuriser réglementairement les engagements environnementaux pris sur le site. Elle offre également l'assurance de travailler avec un partenaire local disposant d'une excellente connaissance des milieux naturels, des continuités écologiques et des enjeux liés à la faune sauvage.

Cette collaboration illustre aussi une évolution importante des relations entre monde économique et acteurs de terrain : la biodiversité n'est plus uniquement abordée sous l'angle réglementaire, mais comme un véritable enjeu de gestion durable des territoires.

Des actions concrètes engagées sur le terrain

Dans le cadre de cette ORE, plusieurs actions seront progressivement mises en œuvre et suivies par la FDC31 :

- **gestion et restauration** d'habitats favorables à la biodiversité ordinaire,
- **maintien et amélioration** des continuités écologiques,
- **gestion** de secteurs favorables à la petite faune et aux pollinisateurs,
- **suivi** écologique du site et évaluation des mesures mises en place,
- **accompagnement** technique de Cemex dans l'adaptation de certaines pratiques de gestion.

À travers cette nouvelle étape, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne confirme sa volonté d'être un acteur pleinement impliqué dans les démarches environnementales du territoire. Une écologie de terrain, construite avec les acteurs locaux, au service d'une gestion équilibrée et durable des espaces naturels.

VALIDATION 2026-2027 : le paiement en plusieurs fois, c'est maintenant possible !

Depuis le 1er juillet, la nouvelle saison est officiellement lancée. Comme chaque année, vous devez demander la validation de votre permis de chasser pour pouvoir pratiquer votre passion.

Cette année, la FDC31 a souhaité répondre à une attente forte de ses adhérents : plus de souplesse au moment de valider son permis. C'est chose faite avec le lancement du paiement fractionné en ligne, une solution simple, pratique et flexible, pensée pour s'adapter au budget de chacun.

Comment ça marche ?

Cette option s'intègre directement dans votre parcours de validation habituel sur internet. Au moment du règlement, laissez-vous guider en trois étapes rapides :

- 1. Cochez la case dédiée** — sur la page de paiement, sélectionnez l'option « Souhaitez-vous payer en plusieurs fois ? ».
- 2. Choisissez votre formule** — étalez votre règlement en 3 ou 4 fois (avec frais, sous réserve d'éligibilité auprès de notre partenaire financier). Les échéances s'affichent clairement, sans mauvaise surprise.
- 3. Imprimez votre validation** — dès réception de l'accord instantané de l'organisme de financement (quelques secondes suffisent), votre validation est enregistrée. Il ne vous reste qu'à l'imprimer !

Profitez de cette nouvelle souplesse pour aborder la saison en toute sérénité.



QUAND LES CHASSEURS SURVEILLENT LE CIEL À L'AIDE D'UN RADAR

Depuis quelques années, des radars d'un nouveau genre scrutent nos campagnes. Leur cible n'est pas les avions, ni les excès de vitesse, mais les oiseaux migrateurs, les chauves-souris et même les insectes. Financé par l'écocontribution, ce réseau de radars ornithologiques piloté par les Fédérations de Chasseurs révolutionne notre compréhension de la biodiversité céleste.

Une fenêtre ouverte sur l'invisible

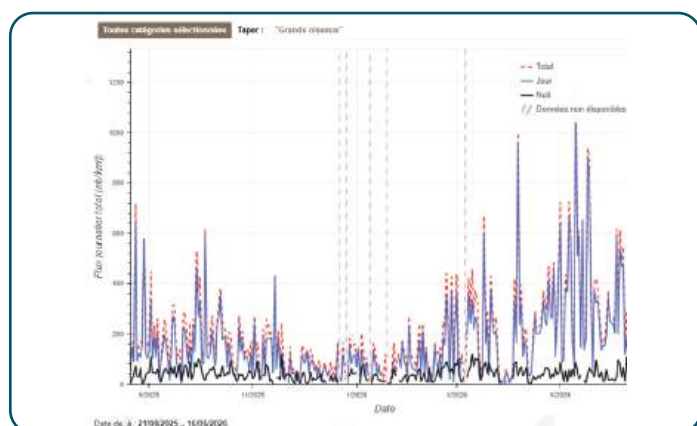
Si l'observation des oiseaux migrateurs aux jumelles est une tradition bien ancrée, elle a pourtant ses limites. En effet, cette méthode passe à côté d'informations essentielles. Elle ne permet pas de capter la migration nocturne, ni celle qui se déroule hors de portée de vue, à des altitudes impressionnantes allant de plusieurs centaines à plus d'un millier de mètres au-dessus de nos têtes. Pour percer ce mystère, la Fédération Nationale des Chasseurs déploie des radars ornithologiques sur des corridors stratégiques (comme dans le Nord et le Grand-Est, le Sud ou les Pyrénées). Leurs forces ? Ils tournent 24h/24, 7j/7, peu importe la pluie, le brouillard ou l'obscurité. Rien ne leur échappe. À ce jour, plus de 22 millions de signaux ont déjà été enregistrés dans une base de données nationale unique.

L'Intelligence Artificielle au service de la biodiversité

Concrètement, comment cela fonctionne-t-il ? Le radar émet des ondes qui rebondissent sur les animaux en plein vol, créant une « éco-signature ». Cette véritable carte d'identité numérique enregistre la taille de l'animal, sa trajectoire, sa vitesse et sa fréquence de battement d'ailes.

C'est là qu'intervient une Intelligence Artificielle de pointe. Entraînée par les ingénieurs des Fédérations, l'IA analyse ces millions de données en temps réel pour classer les flux : ici un vol de passereaux, là des oiseaux d'eau, et plus surprenant encore, des nuées de chauves-souris ou d'insectes (ces derniers faisant l'objet d'un programme d'étude européen spécifique).

Les données collectées par ces radars sont analysées par la FNC et mises à disposition du public et de la communauté scientifique sur un site Internet dédié.



UNE SCIENCE OUVERTE À TOUS :

Dans une démarche de totale transparence scientifique, la FNC a créé la plateforme en ligne **AéroRad** (accessible via : <https://aerorad.chasseurdefrance.com/>). Du simple curieux au chercheur universitaire, chacun peut y observer la « météo des oiseaux » et visualiser les flux migratoires en direct selon l'altitude ou l'heure.

Les données sont consultables sur AéroRad. Vous pouvez choisir le radar consulté, le type d'oiseaux, la période et suivre la migration localement.

Anticiper l'impact des activités humaines

Au-delà de la simple prouesse technologique, ces données massives et standardisées constituent une mine d'or scientifique pour l'avenir de nos territoires. En quantifiant le volume entrant et sortant du territoire métropolitain français et en cartographiant précisément les autoroutes du ciel, les Fédérations offrent des outils précieux pour mesurer l'impact des modifications apportées par l'Homme sur l'écosystème.

Au-delà du visuel quotidien comme la pollution lumineuse des villes ou de l'implantation des futurs parcs éoliens, les données collectées pourront mettre en exergue l'influence des changements climatiques sur l'avifaune migratrice.

En devenant les vigies de la faune volante, les chasseurs prouvent qu'ils sont des acteurs incontournables de la science de terrain, connectés aux enjeux de demain.

Le 15^e radar national a été installé sur le territoire haut-garonnais en juin 2026. Le premier niveau de collecte de données est réalisé par le service technique de la FDC31. Ensuite, les informations sont transmises à la FNC pour une analyse plus précise et consolidée.

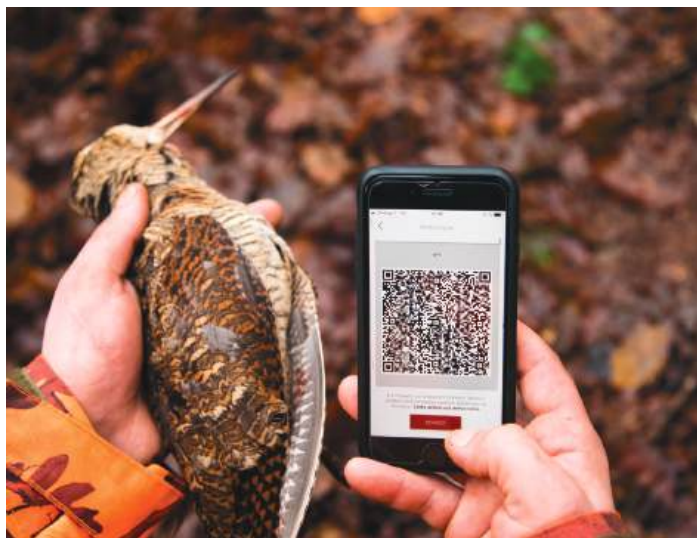


Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution :



CHASSADAPT, VIGIFAUNE : les données cynégétiques au service de la connaissance

Longtemps cantonnée à la seule pratique de la chasse dans l'imaginaire collectif, la communauté cynégétique joue aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans la collecte de données naturalistes et le suivi de la faune sauvage.



À travers des outils numériques développés par les Fédérations des Chasseurs, les observations de terrain réalisées quotidiennement par les chasseurs deviennent désormais de véritables données utiles à la connaissance scientifique, à la gestion adaptative des espèces et aux politiques publiques de biodiversité.

Parmi ces outils, deux applications utilisées par les chasseurs illustrent particulièrement cette évolution : ChassAdapt et Vigifaune.

ChassAdapt : mieux connaître pour mieux gérer

Développée par la Fédération Nationale des Chasseurs, ChassAdapt est une application permettant aux chasseurs de déclarer directement leurs prélèvements pour certaines espèces soumises à la gestion adaptative, comme la bécasse des bois ou la perdrix grise de montagne.

Mais derrière cette déclaration numérique se cache un enjeu bien plus large : disposer de données précises, fiables et quasi instantanées sur l'état des prélèvements afin d'adapter les règles de gestion à la réalité biologique des populations. Cette logique de gestion adaptative repose sur un principe simple : ajuster les modalités de chasse selon les connaissances scientifiques disponibles et l'état réel des espèces. Les prélèvements ne sont donc plus seulement encadrés par des règles fixes, mais par un suivi dynamique permettant de limiter la pression lorsque cela est nécessaire. Grâce à ChassAdapt, des milliers de chasseurs deviennent ainsi des contributeurs directs à la production de données nationales sur la faune sauvage. Une évolution majeure qui permet d'alimenter les travaux des Fédérations, de l'Office Français de la Biodiversité ou encore des instances nationales de gestion adaptative.

Vigifaune : la science participative appliquée à la faune sauvage

Autre illustration de cette montée en puissance des outils de terrain : Vigifaune. Développée par les Fédérations des Chasseurs avec le soutien de partenaires publics, cette application permet à tout utilisateur de signaler l'observation d'animaux sauvages, vivants ou morts, directement depuis son téléphone portable.

Collisions routières, mortalité, prédation, présence d'espèces patrimoniales ou invasives : chaque donnée géolocalisée vient enrichir une base d'informations exploitée dans le cadre d'inventaires naturalistes, de suivis sanitaires ou d'études sur les continuités écologiques.

Ces données permettent notamment d'identifier des secteurs accidentogènes pour la faune sauvage, d'orienter des mesures d'aménagement ou encore d'améliorer la connaissance des déplacements des espèces sur les territoires. En Haute-Garonne, elles alimentent également l'atlas régional cynégétique Cynobs, élaboré par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (consultable à : <https://atlas.frcoccitanie.fr/>).

L'intérêt de tels outils réside aussi dans la capacité du réseau cynégétique à mobiliser un maillage humain exceptionnel. Présents quotidiennement sur le terrain, dans des espaces souvent peu fréquentés par les autres réseaux naturalistes, les chasseurs disposent d'une capacité d'observation unique, couvrant l'ensemble du territoire rural.

Une biodiversité qui se gère aussi par la donnée

À travers ces applications, c'est toute une évolution du rôle des Fédérations des Chasseurs qui se dessine. La chasse moderne ne se limite plus à la pratique cynégétique : elle participe aussi à la production de connaissances, au suivi scientifique des espèces et à l'aide à la décision publique.

Ces outils illustrent le fait que la gestion de la biodiversité repose avant tout sur la connaissance fine du terrain et sur la capacité à mobiliser des réseaux d'observateurs nombreux et structurés. En transformant des milliers d'observations individuelles en données exploitables, ChassAdapt et Vigifaune démontrent que le réseau cynégétique constitue aujourd'hui un acteur à part entière de la connaissance environnementale et des politiques publiques liées à la faune sauvage.

Financé par



Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'écocontribution.

LES ESPÈCES SOUS LA LOUPE : bilan 2026

Au cœur des missions prioritaires de la FDC31, le suivi de la faune sauvage exige un investissement de chaque instant. Bien que particulièrement chronophage, cette politique de terrain permet à la Fédération d'asseoir sa légitimité et d'être pleinement reconnue dans le suivi de l'évolution des espèces. Cet engagement se structure autour d'une démarche collective : il se nourrit d'un dialogue permanent avec nos adhérents et d'un échange régulier avec nos partenaires pour analyser, expliquer et comprendre ensemble les tendances de populations.

Par leur ampleur et leur rigueur, ces opérations de recensement constituent une mine d'informations indispensables à une gestion durable de la biodiversité. En s'appuyant sur ces données concrètes, notre service Environnement est en capacité de répondre précisément aux sollicitations d'études d'impacts et d'aménagements des milieux.

Concrètement, ces indicateurs permettent à votre Fédération de proposer des modalités de gestion en parfaite cohérence avec la réalité du terrain. Les plans de chasse grand gibier sont ainsi directement ajustés aux courbes de tendance du cerf, du chevreuil et de l'isard, tout comme les plans de gestion du petit gibier, en plaine comme en montagne, s'adaptent aux indices calculés. Le strict respect des protocoles scientifiques nous permet de bénéficier du soutien financier de l'OFB et de la FNC pour une grande partie de nos suivis, notamment à travers le projet CYN'OB.



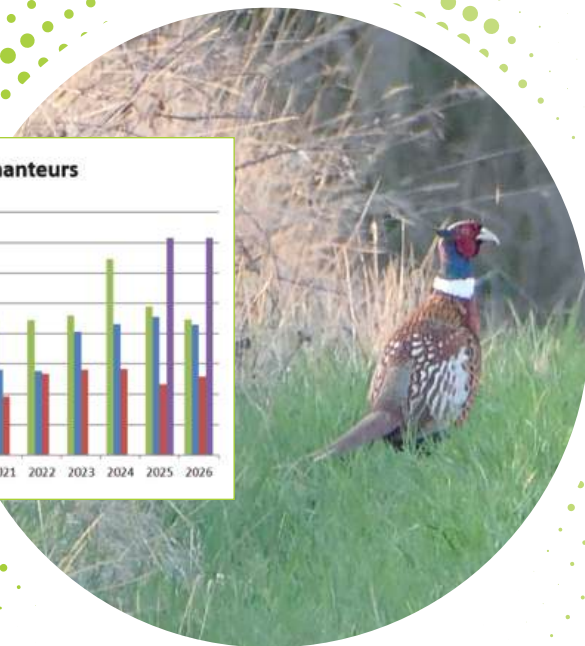
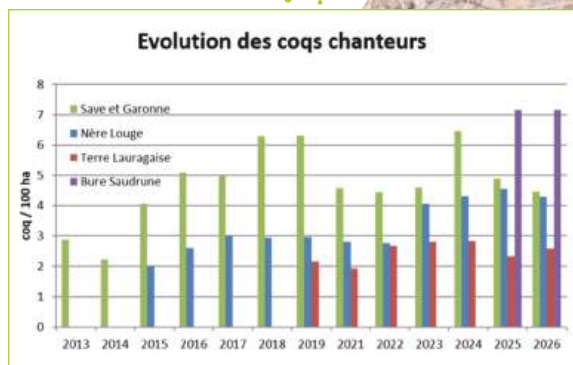
Petit gibier de plaine

FAISAN



À l'échelle départementale, les effectifs demeurent stables. Ce constat repose sur les 167 points de comptage réalisés par les agents de la FDC31 et les chasseurs locaux, répartis ainsi : 39 sur le GIC Bure Saudrune, 44 sur Save et Garonne, 66 sur Nère Louge et 18 sur Terre Lauragaise.

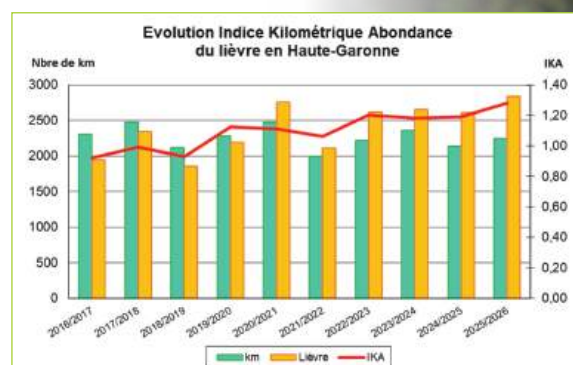
Pour la saison 2026, les GIC Save et Garonne et Nère Louge affichent une densité stable depuis plusieurs années. Créé récemment en 2025, le GIC Bure Saudrune s'avère très prometteur en affichant de beaux résultats. Enfin, le GIC Terre Lauragaise peine encore à progresser.



LIÈVRE



Les comptages de l'hiver 2026 mettent en évidence une progression globale de l'indice kilométrique, qui atteint une moyenne départementale de 1,28 lièvre vu au km. Le Lauragais se distingue comme le secteur le plus dense. Si les effectifs augmentent sur le pays des Coteaux du Gers et de Gascogne, ils fléchissent légèrement sur le Toulousain et le Volvestre. À l'inverse, la situation reste plus délicate dans les Pyrénées centrales, qui peinent à stabiliser leurs populations.

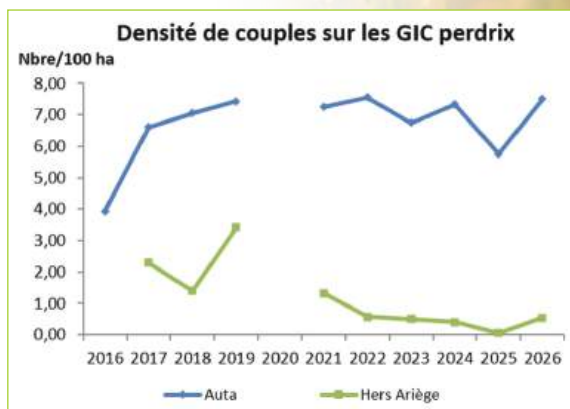


PERDRIX ROUGE



Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Réalisés dans de bonnes conditions, les comptages de cette année mettent en évidence une reproduction de bonne qualité (mais disparate selon les territoires).

Pour 2026, le GIC Auta maintient une remarquable stabilité depuis 5 ans alors que de son côté, le GIC Hers Ariège entre enfin dans une phase de progression. Les efforts de gestion et d'implantation d'une souche sauvage portent-ils leurs premiers fruits ?

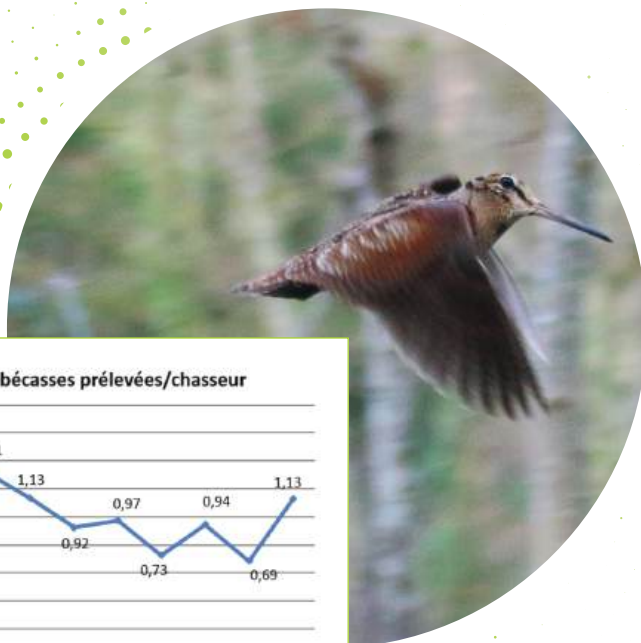
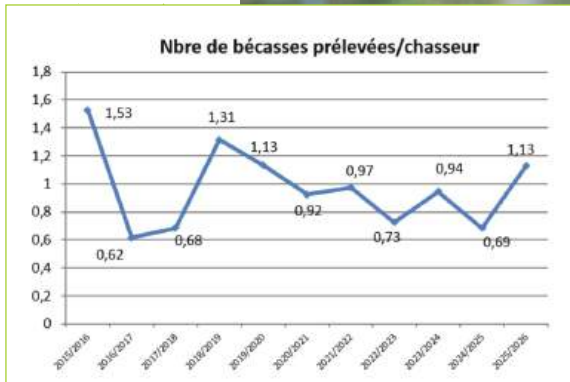


Migrateurs

BÉCASSE DES BOIS



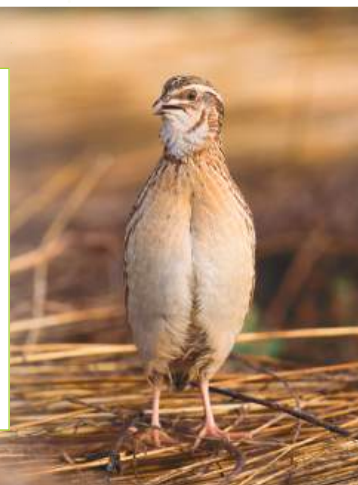
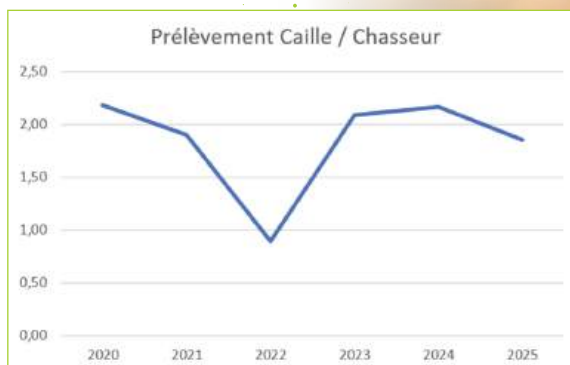
La saison a été marquée par une forte présence de bécasses dès le mois de novembre, une tendance qui s'est maintenue jusqu'à la fermeture. Cette belle régularité se traduit logiquement par une augmentation du prélèvement moyen par chasseur.



CAILLE DES BLÉS



D'après le graphique, la saison 2025-2026 de la caille des blés s'avère moyenne. Si les aléas météorologiques (orages de grêle, canicule) peuvent impacter la présence des oiseaux à l'ouverture, l'espèce bénéficie néanmoins d'une bonne dynamique. Le PMA départemental (fixé à 5 oiseaux par jour et 45 par saison) ainsi que les aménagements réalisés en faveur de la caille sont pleinement favorables à l'évolution de cet oiseau.



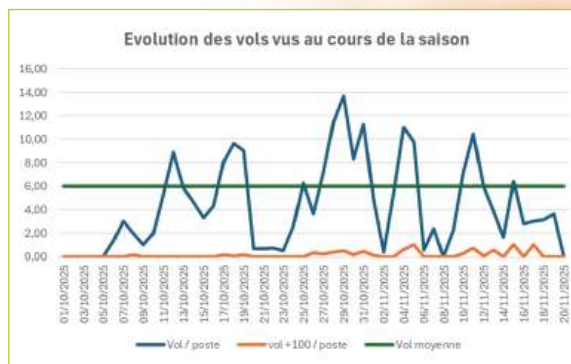
Baguage :

Au printemps 2026, la FDC31 a réalisé une belle saison en capturant et baguant 35 cailles des blés au cours de 16 sorties.

PALOMBE



Cet hiver, la migration dans notre département est restée bien en deçà de la moyenne enregistrée depuis 30 ans, contrairement aux bons scores des cols basques. Les observations ont connu un premier sursaut les 12, 18 et 19 octobre, avant un pic plus intense en fin de mois, période qui totalise à elle seule 20 % des vols de la saison.



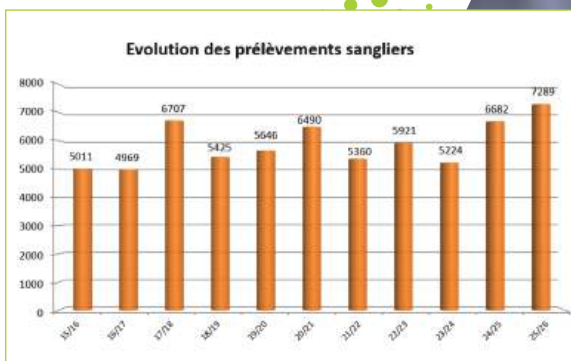
Grand Gibier

Depuis la saison 2024/2025, les adhérents territoriaux déclarent sur l'application Geochasse tous les prélèvements de grand gibier et de renards, en battue comme en chasse individuelle. Ces données renforcent le rôle de la FDC31 dans la gestion des grands ongulés et permettent d'établir les bilans exigés par l'administration. Les déclarations transmises démontrent la volonté des chasseurs de réguler ces espèces, en particulier le sanglier, afin de limiter les surfaces agricoles endommagées.

SANGLIER



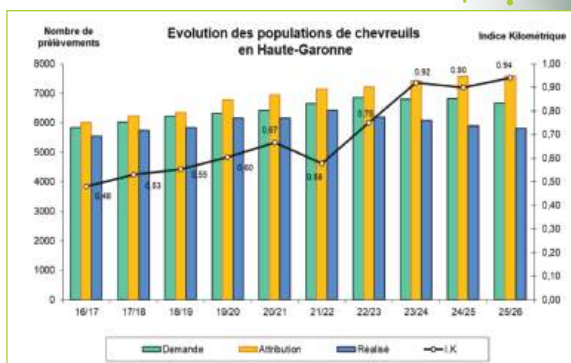
Les prélèvements de suidés dans le département connaissent une forte hausse, avec 7289 animaux prélevés, plaçant la saison 2025-2026 en haut du podium ! Cette augmentation s'explique par la progression générale de la population de sangliers toute l'année et dans tout le département. Avec une augmentation de 23% du nombre de battues réalisées par rapport à la saison précédente, ces chiffres confirment l'engagement des chasseurs locaux dans la régulation de la population de sangliers.



CHEVREUIL



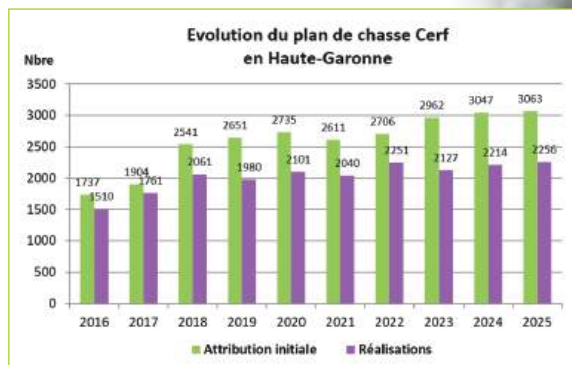
L'indice kilométrique (IK) reste stable depuis 3 ans malgré une baisse des prélèvements. Dans ce contexte, et pour ne pas augmenter la pression de chasse, la FDC31 a réajusté les attributions dans les secteurs concernés.



CERF



Si la colonisation du Cerf s'étend aujourd'hui à l'ensemble du département, il semblerait que globalement la population se stabilise. Ce constat n'est toutefois pas uniforme dans tous les secteurs, d'autant que les opérations de recensement ne sont pas réalisables dans les forêts, qui constituent l'un des habitats préférentiels de l'espèce. Ces résultats encourageants laissent penser que la mise en place du dispositif d'attribution de 50% de femelles et de 50% d'individus indifférenciés mis en place depuis quelques années dans les Pyrénées centrales, porte ses fruits.

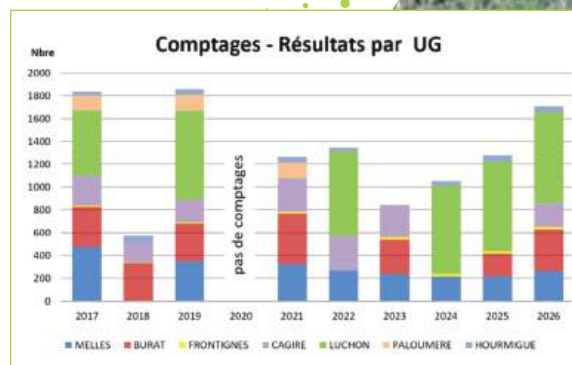


Gibier de Montagne

ISARD



Grâce aux bonnes conditions météorologiques de juin 2026, le recensement a pu être réalisé dans tous les secteurs. Hormis sur le secteur de Cagire, on constate une belle reprise des effectifs en haute chaîne avec de nombreux chevreux observés. Espérons que cette tendance se confirme dans les années à venir !

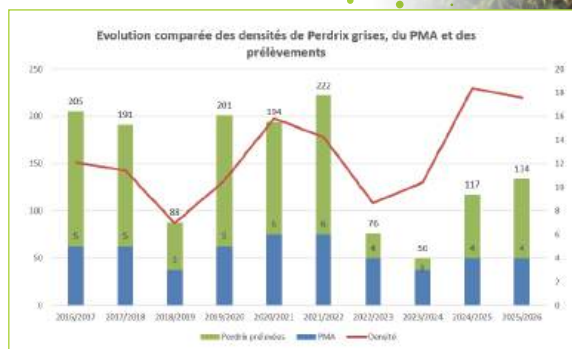


PERDRIX GRISE DE MONTAGNE



Le comptage de l'été 2025 s'est révélé très positif, favorisé par de bonnes conditions météorologiques et une forte densité d'oiseaux observés en août.

Le PMA global a donc été maintenu à 170, comme la saison précédente. Les prélèvements restent soumis à la déclaration sur **ChassAdapt**, une pratique désormais bien ancrée et indispensable au suivi du quota départemental.



Légende :



HAUSSE



STABILITÉ



BAISSE

Projet bénéficiant du soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre de l'ecocontribution :



EN 2026, LES PROJETS FÉDÉRAUX EN FAVEUR DU PETIT GIBIER CHANGENT D'ÉCHELLE

Depuis plusieurs années, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne œuvre en faveur du maintien et de la reconstitution de populations naturelles de petit gibier.

Découvrez pourquoi et comment la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne participe à ce réseau.



En encourageant et en subventionnant les Groupements d'Intérêt Cynégétiques (GIC) du département, la FDC31 s'est imposée comme un acteur reconnu des démarches agro-environnementales. De plus, elle anime le programme Trame Verte et Bleue (TVB), porté au niveau régional par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, et le projet « Phyto&Biodiv » en partenariat avec le Conseil Départemental. À la croisée des enjeux cynégétiques, agricoles, écologiques et territoriaux, la Fédération des Chasseurs poursuit aujourd'hui le développement de son investissement en faveur du petit gibier avec une nouvelle ambition : changer d'échelle.

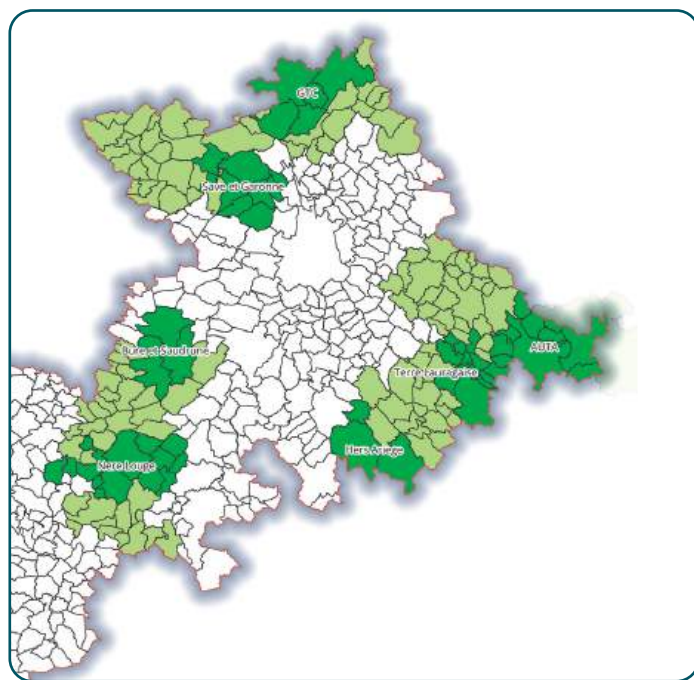
À travers ces projets, la FDC31 et ses adhérents défendent une vision pragmatique de l'écologie, fondée sur la conciliation des usages et l'engagement des acteurs de terrain. Loin des approches théoriques, ils privilégient des solutions concrètes, co-construites avec les agriculteurs du territoire, adaptées aux réalités locales et directement opérationnelles.

Avec ces programmes, c'est toute une dynamique territoriale qui se met en place. Une dynamique collective, portée par des acteurs engagés, qui démontre que la biodiversité peut être une composante à part entière des systèmes agricoles, au bénéfice de tous.

De 2026 à 2028, des actions sur les GIC mais pas que...

Engagé depuis 2023 avec un périmètre initial d'une soixantaine de communes correspondant aux GIC Perdrix, Lièvres et Faisans, le programme Trame Verte et Bleue s'apprête à entrer dans une nouvelle phase, bien plus large.

Le nouveau périmètre intègre bien entendu les GIC mais aussi, les ACCA dont les communes sont membres des principales communautés de communes dans lesquelles ils s'inscrivent. Au total, le projet concernera près de 180 communes du département. Ce déploiement témoigne à la fois de la pertinence des actions engagées et de la reconnaissance croissante du rôle des chasseurs dans l'aménagement du territoire.



Carte des nouveaux territoires de projet

Sur le terrain, le principe reste inchangé : accompagner les agriculteurs, les propriétaires et les collectivités volontaires dans la mise en place d'aménagements favorables au petit gibier et à la biodiversité, tout en répondant à des enjeux agronomiques et environnementaux concrets. Jachères, bordures de champs, couverts d'interculture, plantations de haies ou encore restauration de mares constituent autant d'outils mobilisés pour redonner aux espaces ruraux et agricoles leur fonctionnalité écologique.

Ces actions, souvent simples dans leur mise en œuvre, produisent des effets multiples. Elles contribuent à améliorer la qualité des sols, à favoriser l'infiltration de l'eau, à limiter l'érosion, mais aussi à recréer des habitats pour la faune sauvage et les insectes pollinisateurs.

Des actions très favorables au petit gibier, à la biodiversité et aux territoires

Les aménagements proposés par la Fédération répondent en premier lieu à des enjeux cynégétiques clairement identifiés. Le petit gibier de plaine, tel que la Perdrix rouge, le Faisan de Colchide ou le Lièvre, dépend étroitement de la qualité et de la diversité des habitats agricoles. La simplification des paysages, l'agrandissement des parcelles et la disparition des zones refuges ont fortement dégradé leurs capacités de reproduction et de survie. En recréant des milieux herbacés pérennes, des bordures de champs fonctionnelles, des haies ou des zones de couvert, les aménagements portés par la Fédération et mis en place par les agriculteurs permettent de restaurer des espaces essentiels (sites de nidification, zones de gagnage, abris face aux prédateurs et aux conditions climatiques). Ils favorisent également la présence d'insectes, ressource alimentaire indispensable pour les jeunes oiseaux dans les premières semaines de vie. Autrement dit, ces dispositifs redonnent au territoire agricole les éléments nécessaires au cycle biologique du petit gibier, condition indispensable à la reconstitution de populations naturelles durables.

Mais les bénéfices de ces aménagements dépassent largement le seul cadre cynégétique. En recréant des continuités écologiques et en diversifiant les habitats, ils participent au retour d'une biodiversité ordinaire aujourd'hui fragilisée. Les haies, les mares et les couverts végétaux constituent des refuges pour de nombreuses espèces : insectes pollinisateurs, auxiliaires de cultures, oiseaux, petits mammifères et amphibiens.



Dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur les milieux, ces actions participent aussi à rendre les territoires et les exploitations agricoles plus résilients, tout en valorisant les paysages ruraux : amélioration

de la qualité de l'eau par filtration des polluants, stockage du carbone, lutte contre l'érosion des sols, régulation thermique et limitation des phénomènes d'îlots de chaleur. En outre, elles apparaissent comme des solutions concrètes, peu coûteuses et immédiatement opérationnelles pour concilier production agricole, préservation de l'environnement et qualité de vie des habitants.

Un projet qui ne peut exister sans le soutien actif des chasseurs, des ACCA et des GIC

Si ces actions rencontrent un écho favorable auprès des agriculteurs, des propriétaires et des collectivités, c'est que leur réussite repose avant tout sur un maillage humain solide. Sur le terrain, la Fédération ne travaille jamais seule. Elle s'appuie sur un réseau d'acteurs locaux engagés, avec au premier rang les ACCA et les GIC, véritables piliers de ces démarches agro-environnementales.

Concrètement, la dynamique s'enclenche toujours de la même manière : la Fédération identifie des secteurs à enjeu et propose aux présidents d'ACCA et de GIC de construire un projet collectif à l'échelle de leur territoire. Elle apporte alors les outils techniques, l'ingénierie de projet et les financements nécessaires. Mais la réussite de ces actions repose uniquement sur la capacité des chasseurs à mobiliser localement.

C'est là que le rôle des associations locales de chasse devient déterminant. Par leur présence quotidienne sur le terrain, leur connaissance fine des parcelles, des pratiques agricoles et des acteurs locaux, les chasseurs sont les seuls à pouvoir établir un lien de confiance avec les propriétaires et les exploitants. Ce sont eux qui vont convaincre, expliquer, rassurer, identifier les parcelles pertinentes, faire émerger des volontés et accompagner concrètement la mise en œuvre des aménagements.



Sans ce relais humain, aucune action ne peut aboutir. La Fédération ne dispose ni du réseau ni de la proximité nécessaires pour intervenir seule à cette échelle. Ce sont bien les ACCA et les GIC qui permettent de transformer une politique départementale en projets concrets, efficaces et durables sur le terrain.

Au-delà de leur rôle cynégétique, les sociétés de chasse démontrent ainsi toute leur utilité territoriale. Animées par des hommes et des femmes profondément investis dans la vie locale, elles participent activement à l'aménagement des paysages, au maintien de la biodiversité et au dialogue entre les différents usagers de l'espace rural.

Une action expérimentale avec le Conseil Départemental sur 6 fermes pilotes

Cette nouvelle phase du projet TVB s'inscrit également dans une logique de renforcement des partenariats institutionnels. À ce titre, un projet complémentaire, mené en collaboration avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, marque une étape importante. Intitulé « Phyto&Biodiv », ce programme vise à décloisonner les approches agronomiques et écologiques en s'appuyant sur un collectif de six exploitations agricoles pilotes.

Sur ces fermes, des actions concrètes seront mises en œuvre : diagnostics écologiques et agricoles, implantation de couverts végétaux adaptés, amélioration des bordures de champs, déploiement de dispositifs de protection des pollinisateurs et accompagnement des agriculteurs vers des pratiques limitant l'usage des intrants. L'objectif est double : démontrer l'intérêt de ces pratiques à la fois pour la production agricole et pour la biodiversité, et produire des références techniques reproductibles à l'échelle du territoire.

Ce partenariat inédit avec le Département illustre une évolution majeure et la reconnaissance de la complémentarité entre les approches portées par les acteurs agricoles, les collectivités et le monde cynégétique. Il confirme également la capacité de la Fédération à s'inscrire dans des démarches structurantes, au-delà de son champ d'action traditionnel.



Le projet TVB bénéficie du soutien de :



Le projet Phyto&Biodiv bénéficie du soutien de :



UNE SAISON BIEN ASSURÉE — ET TOUT LE RESTE AUSSI

Vous nous confiez votre chasse.

Et si on parlait du reste ?

Vous comptez sur nous chaque saison pour votre Responsabilité Civile, vos chiens, votre fusil. Le même cabinet, les mêmes interlocuteurs, peuvent aussi protéger votre quotidien, votre famille et votre activité.

Votre quotidien

Auto & 4x4, habitation, résidence secondaire, Garantie Accidents de la Vie

Vos proches

Santé, prévoyance, épargne & assurance-vie, protection juridique

Votre activité professionnelle

Locaux & matériel, Responsabilité Civile, flotte, décennale, protection du dirigeant

Contactez-nous

05 34 45 51 45

contact@monassurancechasse.fr

15 bis rue du Languedoc, 31000 Toulouse

Cabinet Ourliac — N° ORIAS 11063385, www.ourliac.fr. Document à caractère publicitaire, non contractuel.



ENERGIES RENOUVELABLES : mieux défendre les territoires et la chasse

Face à l'essor rapide des projets photovoltaïques et agrivoltaïques en Occitanie, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie souhaite structurer, à l'échelle régionale, une réflexion collective pour mieux anticiper, encadrer et accompagner ces projets.

Depuis plusieurs années, les acteurs cynégétiques sont en première ligne pour mesurer les conséquences concrètes de ces installations sur les territoires. Réduction des surfaces chassables, fragmentation des habitats, création de zones refuges pour le grand gibier, difficultés accrues de régulation et enjeux de sécurité : les impacts sont désormais bien identifiés et concernent directement les ACCA et les chasseurs de terrain.

Dans ce contexte, et particulièrement investie sur ces questions, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, en lien étroit avec la FRCO, participera à un projet visant à bâtir un cadre régional de référence. Son objectif n'est pas de s'opposer de manière systématique au développement des énergies renouvelables, mais de permettre une meilleure prise en compte des réalités locales et des usages existants.

Cette démarche repose sur la conviction selon laquelle ces projets ne peuvent plus être conçus sans les territoires, leurs habitants et leurs usagers. Ils doivent être pensés avec les acteurs locaux, intégrés dans leur environnement et compatibles avec les activités humaines qui s'y exercent. À défaut, ils génèrent des conflits d'usage, fragilisent les équilibres existants et alimentent une incompréhension croissante.

La première phase du projet, engagée à partir de 2026, consistera à dresser un état des lieux régional des pratiques, des doctrines fédérales existantes et des difficultés rencontrées par les Fédérations des Chasseurs. Elle permettra de partager les retours d'expérience, d'identifier les enjeux prioritaires et de structurer un socle commun de connaissances. À terme, l'ambition est de faire émerger un cadre régional, opérationnel et partagé, permettant d'accompagner les fédérations et leurs sociétés de chasse face à ces projets.

Pour les ACCA, cette initiative constitue une avancée majeure. Elle vise à renforcer leur capacité à se positionner face aux projets, à mieux faire reconnaître leurs contraintes et à peser davantage dans les phases de concertation. Elle doit également permettre d'améliorer la qualité des mesures d'évitement, de réduction et de compensation cynégétiques (ERC), souvent insuffisamment dimensionnées ou mal adaptées aux réalités de terrain.

Car la ligne de la Fédération de la Haute-Garonne est aujourd'hui claire. Comme le rappelle sa doctrine départementale, il ne s'agit pas de refuser les projets par principe, mais d'exiger qu'ils soient conçus correctement, dans le respect des territoires, des chasseurs et de l'équilibre



agro-sylvo-cynégétique. Même s'il est peu probable que tous les projets photovoltaïques voient le jour, ceux qui s'implanteront devront intégrer pleinement les enjeux cynégétiques, anticiper leurs impacts et mettre en œuvre des mesures concrètes, efficaces et durables.

Au-delà des aspects techniques, cette démarche porte une vision plus large : celle de projets de territoire. Des projets qui ne se limitent pas à une production énergétique, mais qui participent réellement à la vie locale, en apportant des bénéfices aux agriculteurs, aux chasseurs, aux collectivités et aux habitants voisins. Autrement dit, des projets dont les retombées positives ne soient pas captées par quelques-uns, mais irriguent l'ensemble des usagers.

Ce changement de paradigme est essentiel. Il marque la fin d'une époque où les projets pouvaient être imposés sans réelle concertation, avec des mesures standardisées et une prise en compte limitée des enjeux locaux. Demain, les projets devront être plus exigeants, plus transparents et plus équilibrés.

À travers cette initiative régionale, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne affirme ainsi sa volonté de rester un acteur central de l'aménagement du territoire, au service de la chasse départementale et des activités qui en dépendent. Un acteur capable de dialoguer, de proposer, mais aussi de défendre fermement les intérêts de ses adhérents et des territoires ruraux.

Au niveau régional, le message est clair : les règles du jeu évoluent. Les projets de demain devront se construire avec les acteurs locaux, intégrer leurs contraintes et démontrer leur capacité à créer de la valeur pour le territoire. À cette condition, ils pourront trouver leur place et bénéficier d'une acceptabilité durable.

GRAND TÉTRAS : entre pragmatisme et idéologie, l'écart se creuse

La récente décision d'engager le classement du Grand Tétrás en espèce protégée marque un tournant dans la gestion de cette espèce emblématique des Pyrénées.



Annoncée sans concertation avec les acteurs de terrain, cette orientation suscite une incompréhension profonde chez les chasseurs haut-garonnais, engagés depuis des décennies dans le suivi et la conservation de l'espèce. Au-delà du symbole, c'est toute une philosophie de gestion qui se trouve aujourd'hui remise en cause : celle d'une écologie pragmatique, fondée sur l'observation, l'engagement et l'action.

Car dans les faits, le Grand Tétrás était déjà protégé. Depuis 2022, un moratoire sur sa chasse est en vigueur, accepté et respecté par les chasseurs. Et avant même cette décision, les prélèvements étaient extrêmement limités et encadrés. En Haute-Garonne, les données sont sans appel : en 25 ans, seuls cinq individus ont été prélevés, soit en moyenne un oiseau tous les cinq ans. Un niveau de pression cynégétique dérisoire et sans commune mesure avec les autres facteurs de mortalité identifiés sur l'espèce.

Ces facteurs, les chasseurs les connaissent et travaillent dessus depuis longtemps. Collisions avec les câbles de remontées mécaniques et les clôtures pastorales, dérangement lié à la surfréquentation touristique, prédation naturelle, perte et dégradation des habitats sont autant de pressions bien documentées, qui pèsent directement sur la dynamique des populations, et qui ont été responsables de la disparition de l'oiseau dans d'autres massifs français. C'est précisément pour agir sur ces leviers que les chasseurs se mobilisent depuis plus d'une décennie et qu'une gestion adaptative avait été mise en place avec l'État, fondée sur la connaissance scientifique et les observations de terrain.

Des suivis, des actions et des projets mis à mal par une décision unilatérale incompréhensible

Depuis quinze ans, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne s'est imposée comme un acteur central de cette connaissance. Comptages protocolés, suivis GPS, collecte de données, participation à la Stratégie Nationale Grand Tétrás et appui aux politiques de repeuplement européen... Ce travail, reconnu voire sollicité par les services de l'État eux-mêmes, repose en grande partie

sur l'engagement bénévole des chasseurs. Un réseau structuré, compétent, mobilisé au service d'une espèce qu'il connaît intimement.

Car cet engagement du réseau cynégétique ne s'est pas limité au suivi. Il s'est traduit par des actions concrètes sur le terrain. Le projet AVESPYR en est une illustration emblématique. Il vise à restaurer les habitats du Grand Tétrás, à limiter les collisions en vol avec les remontées mécaniques et à réduire le dérangement humain, en mobilisant un large réseau de partenaires : services de l'État, ONF, agriculteurs, collectivités, associations naturalistes et chasseurs. Les travaux de réouverture de milieux pour favoriser la reproduction, la gestion pastorale adaptée ou encore le démontage, l'équipement de plusieurs kilomètres de clôtures avec des dispositifs de visualisation ou encore la sensibilisation du grand public permettent d'agir directement sur les causes identifiées du déclin de l'espèce.



Dans le même esprit, le projet GALLITRACK, en cours de structuration, ambitionnait d'aller plus loin en évaluant de manière scientifique les facteurs limitants du succès reproducteur, notamment la prédation naturelle, dans un cadre expérimental rigoureux. Ce programme prévoyait de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles – habitat, dérangement, collisions, gestion des interactions écologiques – pour objectiver les solutions les plus efficaces. Une approche globale, exigeante, fondée sur la donnée et la coopération entre acteurs.

Ces projets traduisent une réalité trop souvent ignorée : la conservation du Grand Tétrás ne repose pas sur un seul levier, et certainement pas sur l'arrêt de la chasse, qui n'a jamais été un facteur déterminant de sa dynamique. Elle repose sur une multitude d'actions coordonnées, techniques, parfois complexes, qui nécessitent des moyens humains, financiers et une présence permanente sur le terrain.

C'est précisément cet équilibre que la décision ministérielle vient remettre en question. En sortant l'espèce de la liste des espèces chassables sans concertation et sans tenir compte du contexte existant, elle rompt le lien entre usage et engagement. Or, c'est bien cet engagement qui permet aujourd'hui aux chasseurs de produire de la connaissance, d'animer des projets, d'agir concrètement en faveur de l'espèce et de s'opposer à des projets dommageables à cet oiseau.

Supprimer l'usage c'est retirer l'intérêt à protéger

La Fédération défend depuis toujours un principe simple : la conservation par l'usage. Non pas une exploitation, mais une responsabilisation. Lorsque les chasseurs locaux sont impliqués, formés et concernés, ils sont les plus fervents défenseurs de la préservation des espèces. À l'inverse, retirer toute forme d'intérêt, c'est prendre le risque de désengager ceux qui, aujourd'hui, consacrent du temps, des moyens et de l'énergie à ces missions.

Dans ce contexte, la question n'est pas idéologique, elle est opérationnelle. Si ce n'est les chasseurs, qui pourra assurer bénévolement les comptages, les suivis, les aménagements, la coordination des acteurs ? Et si ce n'est bénévolement, qui en aura les moyens ? Et selon quelle logique de terrain et avec quel réseau ?

Car derrière les décisions politiques, il y a des réalités financières concrètes, des kilomètres de clôtures à équiper, des habitats à restaurer, des pratiques à faire évoluer et des usages à concilier. Seul l'appui des habitants et usagers des territoires de montagne que sont les chasseurs peut permettre de relever ces défis, et c'est justement ce qu'a oublié le Ministre de l'Ecologie.

Une écologie réelle qui souffre des postures idéologiques et politiciennes

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne ne conteste pas la nécessité de préserver le Grand Tétrás. Elle est, depuis longtemps, un acteur engagé de cette préservation. Mais elle refuse une approche qui ignorerait le pragmatisme, les enseignements du terrain et les équilibres construits collectivement. Le moratoire avait été accepté, précisément parce qu'il s'inscrivait dans une démarche rationnelle, concertée, évolutive et fondée sur la connaissance. Aujourd'hui, le risque est clair : à vouloir simplifier à l'extrême une problématique complexe à des fins idéologiques et politiciennes, on affaiblit les outils et les réseaux d'acteurs qui permettraient justement d'y répondre. Et en matière de biodiversité, les conséquences de ces choix ne se mesurent pas en intentions, mais en résultats.

Plus que jamais, la conservation du Grand Tétrás nécessite une approche lucide, collective et pragmatique. Une approche qui s'appuie sur ceux qui agissent déjà, plutôt que de les écarter. Car entre l'affichage politique et la réalité du terrain, l'écart ne cesse de se creuser. Et ce sont souvent les espèces elle-même qui en paient le prix.



BANQUE - ASSURANCE - TÉLÉPHONIE

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Le Crédit Mutuel,
partenaire de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne,
vous réserve **des offres de Bienvenue.**



Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative appartient à ses 8,9 millions de clients sociétaires.

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – 10 rue de la Tuilerie – 31130 Balma

CANAL SAINT-MARTORY : la FDC passe au déploiement avec le projet EcoPass

Depuis plusieurs années, la question des continuités écologiques s'impose comme un enjeu majeur de l'aménagement du territoire haut-garonnais. Fragmentation des milieux, infrastructures linéaires, artificialisation des sols sont autant de facteurs qui entravent les déplacements de la faune sauvage et fragilisent les équilibres écologiques.



Sur ce sujet, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne ne s'est pas contentée de constater. Elle a agi, anticipé, expérimenté... et aujourd'hui, elle franchit une nouvelle étape avec le projet EcoPass.

Dès 2018, à travers le programme Via Fauna, la FDC31 s'est engagée dans l'étude fine des continuités écologiques à l'échelle départementale. Modélisation des déplacements, équipements GPS de grand gibier, diagnostics de terrain, mobilisation du réseau cynégétique : un travail de fond a permis d'identifier précisément les ruptures majeures, notamment celles liées aux infrastructures de transport et aux canaux.

Ce travail scientifique et technique n'est pas resté théorique. La FDC a œuvré pour qu'il soit progressivement intégré dans les réflexions des acteurs publics, jusqu'à être pris en compte dans les documents de planification territoriale, comme les SCOT. Une reconnaissance qui témoigne du rôle moteur de la Fédération dans la mise à l'agenda de ces enjeux.

Mais c'est surtout sur le terrain que la FDC31 s'est distinguée. Soutenue par des partenaires, tels que le Conseil Départemental, Réseau31, les collectivités locales et l'Etat, elle a imaginé et testé des solutions concrètes, techniquement viables et économiquement accessibles.

L'exemple le plus emblématique est celui du Canal de Saint-Martory, identifié comme une rupture majeure de continuité écologique à l'échelle régionale. Pour y remédier, la Fédération a conçu et fait installer une première passerelle "passe-faune" à Martres-Tolosane. Large de 1,80 mètre et longue d'une dizaine de mètres, recouverte de substrat naturel, cette structure permet aux animaux de franchir l'obstacle en toute sécurité.

Les résultats ont été immédiats et spectaculaires. En seulement quatre mois de suivi, près de 279 franchissements ont été enregistrés, impliquant une grande diversité d'espèces : chevreuils, lièvres, renards, blaireaux, martres, oiseaux... soit environ 60 passages par mois dès les premiers mois d'utilisation. Les récents suivis indiquent que les espèces utilisant le dispositif se diversifient au cours du

temps et que le nombre de passages s'intensifie.

Fort de ce succès, le projet EcoPass vise désormais à changer d'échelle et à passer de l'expérimentation à un déploiement structuré et reproductible.

Concrètement, deux nouvelles passerelles seront installées sur le territoire du Pays Sud Toulousain, identifié comme prioritaire au regard des enjeux écologiques et des ambitions portées par les collectivités locales. Ce déploiement repose sur une méthodologie éprouvée : croisement des données scientifiques, mobilisation des ACCA, prospections de terrain et concertation avec les gestionnaires d'infrastructures.

Au-delà de la réalisation des ouvrages, EcoPass intègre également un suivi d'efficacité, basé sur des pièges photographiques, afin d'évaluer l'utilisation de ces dispositifs et d'alimenter un retour d'expérience à l'échelle régionale et nationale.

Ce projet illustre parfaitement la capacité de la FDC31 à maîtriser l'ensemble de la chaîne d'action : de l'identification des enjeux à la mise en œuvre opérationnelle, en passant par la recherche de financements et la coordination des partenaires. L'écocontribution, les fonds européens LEADER et l'implication des chasseurs et des collectivités locales rendent aujourd'hui possible ce type d'opérations, autrefois inimaginables.

Au-delà des résultats techniques, EcoPass porte l'ambition plus large de faire du Pays Sud Toulousain un territoire vitrine en matière de restauration des continuités écologiques. Une vitrine qui dépasse le cadre local, en inspirant d'autres territoires et en influençant les pratiques d'aménagement.

Car les perspectives sont nombreuses. Les enseignements tirés de ces installations pourraient demain être intégrés dans les mesures de compensation environnementale de nombreux projets, notamment les infrastructures ou les centrales photovoltaïques, dont l'impact sur les continuités écologiques du grand gibier est aujourd'hui bien identifié.

À travers EcoPass, la Fédération confirme ainsi son rôle de précurseur. Elle démontre qu'il est possible de concilier connaissance scientifique, action de terrain et prise en compte politique des enjeux, pour aboutir à des solutions concrètes, efficaces et reproductibles.

Et surtout, elle rappelle que derrière ces projets se trouvent des acteurs engagés, tels que les chasseurs, les ACCA et les collectivités, qui contribuent, au quotidien, à maintenir et restaurer les équilibres de nos territoires.

TRANSLOCATION DU LAPIN DE GARENNE : des opérations au service des collectivités

Longtemps considéré comme une espèce abondante, le lapin de garenne connaît aujourd'hui des situations contrastées sur le territoire départemental. Localement, certaines populations peuvent engendrer des dégâts ou entrer en conflit avec des projets d'aménagement, tandis qu'ailleurs, l'espèce peine à se maintenir malgré des milieux favorables.



Face à ces déséquilibres, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne développe depuis plusieurs années une réponse pragmatique et opérationnelle : la translocation de lapins, consistant à prélever des individus sur des secteurs en excédent ou en tension, pour les réimplanter sur des territoires adaptés et engagés dans des démarches de repeuplement.

Ces territoires d'accueil sont le plus souvent portés par des Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) spécialisés sur le lapin. Leur rôle est déterminant. Par leur engagement, leur connaissance fine du terrain et leur capacité à travailler en concertation avec les agriculteurs, ils constituent des relais indispensables pour garantir la réussite des opérations. Leur implication dans l'amélioration des habitats — gestion des couverts, maintien de zones refuges, aménagements spécifiques — permet d'offrir aux animaux relâchés des conditions d'installation durables.

Ces opérations de translocation, de plus en plus fréquentes, sont majoritairement réalisées à la demande des collectivités, des aménageurs, des gestionnaires d'infrastructures de transport ou encore de certains porteurs de projets. Elles répondent à des enjeux multiples : gestion de conflits locaux, maintien de la sécurité d'installations ou de voiries, anticipation de travaux d'aménagement, ou encore mise en œuvre de mesures compensatoires en faveur d'espèces protégées.

Dans ce dernier cas, des bureaux d'études ont dernièrement sollicité la Fédération pour accompagner des mesures de compensation liées à des espèces patrimoniales comme l'Aigle botté, dont le lapin constitue une ressource alimentaire essentielle.

Sur le terrain, ces opérations mobilisent un savoir-faire technique spécifique. Les équipes de la FDC31 procèdent à la capture des animaux par furetage et l'utilisation de bourses, garantissant une intervention efficace et respectueuse des animaux. Les individus capturés sont ensuite transférés vers les territoires des GIC préalablement identifiés.

La réussite de ces translocations repose sur une approche globale. La Fédération assure l'ensemble de la procédure,



depuis le conseil initial jusqu'au suivi post-relâcher. Cela inclut la vérification du cadre réglementaire départemental — particulièrement encadré pour cette espèce —, la réalisation des démarches administratives, la recherche de sites d'accueil adaptés, ainsi que l'accompagnement des acteurs locaux dans l'aménagement de milieux favorables, notamment par la création de garennes artificielles.

Au-delà de l'aspect technique, ces interventions traduisent aussi une évolution des attentes adressées à la Fédération et aux chasseurs. Elles illustrent la reconnaissance de leur expertise et de leur capacité à proposer des solutions concrètes, à l'interface entre aménagement du territoire, agriculture, sécurité et biodiversité.

Dans un contexte où les sollicitations des collectivités et des opérateurs ne cessent de croître, la FDC31 se tient pleinement mobilisée pour accompagner ce type de démarches. Elle rappelle toutefois que la réussite de ces projets repose sur une approche partenariale, associant l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment le réseau des ACCA et des chasseurs.

À travers ces opérations de translocation, c'est bien une vision équilibrée et responsable de la gestion de la faune sauvage telle que l'envisage la FDC31 qui s'exprime : intervenir là où cela est nécessaire, tout en renforçant les populations là où les conditions le permettent.



RÉGULATION DES ESOD : pour répondre à un besoin croissant des territoires



Le piégeage constitue aujourd'hui un outil discret mais essentiel de la gestion des ESOD et des espèces invasives. Pourtant, derrière cette pratique se cache une réalité préoccupante : le réseau de piégeurs bénévoles vieillit, se raréfie et peine à se renouveler, dans un contexte de délitement progressif du tissu associatif rural.

Dans le même temps, les besoins des communes, des opérateurs publics ou privés et des conservatoires de la biodiversité ne cessent d'augmenter. Prolifération d'espèces exotiques, dégâts sur les cultures agricoles, atteintes aux infrastructures, dégradations des propriétés privées et publiques, ou encore impacts sur la biodiversité : les sollicitations adressées aux acteurs cynégétiques sont de plus en plus nombreuses et complexes.

À cette pression croissante s'ajoute un cadre réglementaire de plus en plus contraignant. Le Code de l'Environnement interdit notamment toute rémunération directe liée à l'acte de piégeage, limitant de fait la structuration d'une véritable filière professionnelle. Le modèle repose donc essentiellement sur l'engagement bénévole, dans un contexte où les disponibilités humaines se réduisent.

Fédérer et dynamiser la régulation bénévole

Face à ce constat, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a engagé une réflexion de fond pour proposer des solutions légales et concrètes aux collectivités, aux gestionnaires d'espaces naturels et aux acteurs économiques confrontés à ces problématiques. L'une des réponses consiste à structurer et mobiliser des réseaux de piégeurs et de chasseurs à l'échelle locale, en s'appuyant sur les ACCA et les associations de bénévoles du territoire. Dans ce modèle, la Fédération joue un rôle central de coordination : elle conventionne, identifie les secteurs à enjeux avec les demandeurs, forme les intervenants, crée

du lien avec les associations de piégeurs et de chasseurs, organise les actions et assure le suivi technique des opérations.

D'autre part, dans ce schéma la Fédération propose que les collectivités et demandeurs, de leur côté, financent l'ingénierie et le matériel nécessaire (cages, pièges photographiques, appâts...), participent financièrement aux frais engagés par les piégeurs et les chasseurs (carburant, munitions, validations du permis et assurances...) et assurent l'élimination des carcasses. S'agissant de missions de service public et d'un contexte de plus en plus tendu, il est en effet impératif de mettre

les bénévoles dans les meilleures conditions pour qu'ils puissent pratiquer avec le moins de contraintes possibles.

Une solution complémentaire consiste à former les équipes techniques des collectivités au piégeage, pour leur permettre d'assurer cette régulation en régie. Ce type de réflexion concerne aujourd'hui principalement le ragondin, combinant animation locale, mobilisation de bénévoles et formations coordonnées par la Fédération.





Une évolution profonde du rôle des piégeurs et la reconnaissance à la clef

Dans un autre registre, la FDC31 est également sollicitée par des acteurs de la conservation de la biodiversité. Dans le cadre du programme européen LIFE en faveur du Desman des Pyrénées, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN) a fait appel à la Fédération pour étudier la faisabilité d'un réseau de piégeurs dédié à la régulation du Vison d'Amérique, espèce invasive particulièrement impactante pour les milieux aquatiques. Ce travail repose sur une approche méthodique basée sur l'identification des secteurs prioritaires, la mobilisation des acteurs locaux, le test opérationnel et l'évaluation des résultats.

Cet exemple illustre une évolution profonde du rôle des piégeurs et de leurs structures. Au-delà de la pratique cynégétique, ils deviennent petit à petit des acteurs techniques essentiels pour la collectivité, capables de répondre à des problématiques d'intérêt général, à l'interface entre biodiversité, agriculture, aménagement du territoire et sécurité des usagers.

Cette évolution apparaît d'autant plus inévitable que les besoins vont continuer à croître. À mesure que la chasse et le piégeage déclinent dans certains territoires, les collectivités se retrouvent en première ligne pour gérer des situations qu'elles ne maîtrisent pas. L'explosion des demandes d'intervention, notamment auprès des lieutenants de l'ouvetrie, en témoignent déjà.

Dans ce contexte, la structuration et l'indemnisation de réseaux de piégeurs par les collectivités apparaissent comme des réponses pragmatiques et opérationnelles. Elles permettent de maintenir une capacité d'action locale, de faciliter l'engagement des bénévoles et de garantir une gestion cohérente et encadrée des espèces concernées.

Et demain ? Préparer les évolutions à venir

Mais cette dynamique ne s'arrête pas aux espèces classiquement piégeables. Elle préfigure également les évolutions à venir. Le cas du sanglier en est une illustration concrète. Face à la progression de l'espèce en zone périurbaine, de nouveaux outils réglementaires sont

progressivement mis en place en concertation avec les ACCA du département. Sur certains territoires du pays cynégétique toulousain, le piégeage du sanglier est désormais autorisé à proximité des habitations à la demande des sociétés de chasse, ouvrant la voie à de nouvelles pratiques ou pour soulager l'action des louvetiers.

Là encore, la Fédération et les ACCA se préparent à accompagner ces évolutions, en imaginant des solutions, en structurant les réseaux, en formant les acteurs et en anticipant les besoins futurs.

Car au-delà des espèces et des techniques, l'enjeu est bien celui-ci : maintenir une capacité collective à faire vivre la chasse et le piégeage, tout en gérant la faune sauvage dans des territoires de plus en plus contraints, où les attentes sociétales, environnementales et sécuritaires ne cessent de croître. Dans cette perspective, le piégeage, souvent méconnu, apparaît plus que jamais comme un outil d'avenir et, peut-être, comme un nouveau mode de prélèvement plébiscité par les chasseurs eux-mêmes.



SANGLIER EN VILLE : 2026-2027, une saison de transition



Les chasseurs en appui des collectivités et des habitants

Depuis plusieurs années, la présence du sanglier en zone périurbaine et urbaine est devenue une réalité en Haute-Garonne. Incursions dans les quartiers d'habitation, dégâts agricoles en périphérie des villes, collisions routières ou ferroviaires : ces situations se multiplient sous l'effet de l'évolution des paysages et de l'urbanisation.

Si la gestion du gibier en milieu urbain relève juridiquement de l'État et des mairies, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne a choisi de s'impliquer activement afin d'apporter un appui technique aux collectivités et aux gestionnaires d'infrastructures.

Forte de plus de treize années d'expérience sur ce sujet, la FDC31 accompagne les communes dans l'analyse des situations locales, identifie les secteurs favorables à la présence du sanglier et propose des solutions adaptées. Des études spécifiques sont également menées sur certains axes routiers et ferrés particulièrement accidentogènes afin de mieux comprendre les déplacements des animaux et d'évaluer les risques.

Grâce à des dispositifs de suivi comme les pièges photogra-

phiques installés en bordure de voiries, la Fédération affine ses diagnostics et peut recommander des mesures opérationnelles telles que la gestion de la végétation, l'amélioration des clôtures, l'effarouchement ou des interventions ciblées de régulation par la Louveterie et les ACCA.

Parallèlement, un important travail de sensibilisation est conduit auprès du grand public. Dans le cadre du programme Oc'Sanglier, soutenu par la Région Occitanie, des panneaux pédagogiques sont mis à disposition des communes afin de rappeler les comportements à adopter dans les espaces naturels urbains et périurbains.

Friches urbaines : un projet ambitieux confronté à la réalité du terrain

Au-delà des actions de suivi et de régulation, la FDC31 a identifié depuis plusieurs années que l'attractivité des friches urbaines et des boisements peu entretenus est un facteur majeur de la présence du sanglier en ville.

Ces espaces constituent des zones refuges particulièrement favorables au grand gibier, tout en augmentant les risques d'incendie et les nuisances pour les riverains. Dans le même temps, ils peuvent présenter un intérêt pour la biodiversité lorsqu'ils sont gérés de manière raisonnée.

Soutenue par le Fonds Vert de l'État, la Fédération a lancé un programme visant à requalifier 25 hectares de friches en habitats favorables à la biodiversité tout en réduisant leur attractivité pour le sanglier. Les communes et les propriétaires pouvaient bénéficier d'un accompagnement technique et d'une prise en charge pouvant atteindre 85 % des travaux.

Les premiers chantiers réalisés à Saint-Orens-de-Gameville, Ramonville-Saint-Agne et Blagnac ont confirmé la pertinence de cette approche, notamment à travers l'amélioration des milieux, le retour de certaines espèces, la réduction des nuisances et une meilleure acceptabilité sociale.





Cependant, malgré de nombreuses démarches auprès des collectivités, les surfaces effectivement requalifiées restent très inférieures aux objectifs initiaux. Le retour d'expérience met en évidence plusieurs freins : difficultés foncières, mobilisation complexe des propriétaires privés, réticence de certaines collectivités à engager des procédures contraignantes et sensibilité politique du sujet.

Ce bilan ne remet pas en cause la pertinence des solutions proposées. Il montre surtout que les leviers techniques et financiers ne suffisent pas sans un véritable portage politique local. La FDC31 poursuivra son rôle de conseil, tout en rappelant que la gestion des friches urbaines relève avant tout des collectivités et des propriétaires concernés.



Piégeage du sanglier : une nouvelle étape pour 2026-2027

Face à la progression continue du sanglier en zone périurbaine, la FDC31 a décidé d'adapter ses outils de gestion. Dès la saison cynégétique 2026-2027, un dispositif expérimental de piégeage volontaire par les ACCA sera mis en place.

Cette mesure, élaborée en concertation avec les services de l'État, l'Office Français de la Biodiversité et les lieutenants de louveterie, sera déployée dans un premier temps sur le pays cynégétique toulousain, particulièrement concerné par les problématiques de sanglier en zone périurbaine.

Le piégeage sera autorisé uniquement dans un périmètre de 150 mètres autour des habitations, là où les enjeux de sécurité et de cohabitation sont les plus sensibles. Le dispositif reposera sur un encadrement strict par la Fédération à travers une formation des piègeurs, des autorisations spécifiques, un accord des propriétaires et des ACCA concernées.

Une vingtaine d'ACCA se sont déjà portées volontaires pour cette première campagne, qui doit avant tout être considérée comme une phase de test destinée à évaluer la faisabilité et l'efficacité technique du dispositif, ainsi que son acceptabilité sociale.

Dans le même esprit d'innovation, la Fédération lancera également avec la louveterie des expérimentations de capture par filets, dans certaines enclaves routières et ferroviaires où la chasse traditionnelle est impossible.

À travers ces nouvelles démarches, la FDC31 confirme sa volonté d'adapter les pratiques cynégétiques aux réalités des territoires. Dans un contexte où les espaces de chasse se réduisent et où les attentes sociétales évoluent, les chasseurs démontrent leur capacité à proposer des solutions concrètes pour la régulation du sanglier, la sécurité des usagers et la cohabitation durable entre faune sauvage et activités humaines.



Avec le **FONDS VERT**,
accélérons la transition écologique
dans notre territoire



UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE POUR 2026-2032

Après plusieurs mois de travail, de concertation et d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés, le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) de la Haute-Garonne a été officiellement adopté pour la période 2026-2032.



Document central de la politique cynégétique départementale, le SDGC fixe les grandes orientations de gestion de la chasse, de la faune sauvage et des habitats pour les six prochaines années. Élaboré par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne, il constitue également un cadre de référence partagé avec les services de l'État, les partenaires institutionnels, les collectivités et les adhérents.

Une élaboration largement concertée

Cette nouvelle version du SDGC s'inscrit dans une logique de continuité et de dialogue. Dès le lancement des travaux, la Fédération a fait le choix d'associer étroitement les services de l'État, notamment la DDT31 et l'Office Français de la Biodiversité, afin de construire un document cohérent, pragmatique et adapté aux réalités du territoire.

Des échanges réguliers ont également été menés avec les partenaires agricoles, forestiers, environnementaux ainsi qu'avec les représentants du réseau cynégétique départemental. Les chasseurs, ACCA, AICA, associations spécialisées et responsables de territoires ont ainsi pu faire remonter leurs besoins, leurs difficultés et leurs propositions d'évolution.

Ce travail collectif a permis d'aboutir à un document équilibré, fondé sur l'expérience de terrain et la recherche d'une gestion responsable et concertée de la faune sauvage.

Un document qui conserve ses grands équilibres

Le précédent SDGC couvrait déjà très largement les enjeux liés à la sécurité, à la gestion des espèces, à l'équilibre agrosylvo-cynégétique, aux pratiques de chasse ou encore à la préservation des habitats. Les orientations générales ont donc été maintenues, avec relativement peu de

modifications de fond.

Le nouveau schéma poursuit ainsi les actions engagées en faveur :

- de la sécurité à la chasse,
- de la régulation du grand gibier,
- de la préservation des milieux et de la biodiversité,
- du dialogue avec les territoires et les usagers de la nature,
- de l'accompagnement des adhérents face aux évolutions réglementaires et sociétales.

Il confirme également la volonté de la Fédération de renforcer la valorisation des données naturalistes et cynégétiques produites par son réseau, afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité ordinaire et des activités cynégétiques dans les politiques publiques et les projets d'aménagement.

Quelques évolutions réglementaires notables

Si les grands équilibres du document sont conservés, certaines évolutions réglementaires ont néanmoins été intégrées afin de mieux répondre aux réalités du terrain.

Parmi les principales modifications :

- le nombre de véhicules autorisés dans le cadre des chasses en battue au grand gibier évolue, passant de 4 à 5 véhicules,
- la chasse individuelle du grand gibier dans les réserves de chasse et de faune sauvage pourra désormais être autorisée sans limitation de durée, sous réserve de disposer de l'accord du détenteur du droit de chasse.

Ces ajustements, travaillés en lien avec les services de l'État, visent à apporter davantage de souplesse et d'efficacité dans la gestion des territoires, tout en maintenant un haut niveau d'exigence en matière de sécurité et d'encadrement.

Un outil au service des territoires

Au-delà de son caractère réglementaire, le SDGC reste avant tout un outil de gestion et de dialogue territorial. Il traduit la capacité du monde cynégétique à s'organiser, à anticiper les évolutions et à proposer des réponses concrètes aux enjeux liés à la faune sauvage, à la biodiversité et aux usages des espaces ruraux.

Dans un contexte marqué par la progression du grand gibier, l'évolution des pratiques agricoles, l'artificialisation des espaces naturels ou encore les attentes croissantes de la société, ce nouveau schéma confirme la volonté de la Fédération et des chasseurs haut-garonnais de poursuivre une gestion responsable, pragmatique et concertée des territoires.



ILS ONT OSÉ LA FUSION : le pari gagnant des AICAF !

Dix ans après le lancement des fusions d'associations, le bilan haut-garonnais est exemplaire. Une mutation réussie, tournée vers l'avenir de nos territoires : moins de bureaucratie, plus de convivialité et une gestion de la faune optimisée.

Il y a un peu plus de dix ans, en permettant la fusion de plusieurs Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA), la loi donnait naissance aux AICAF (**A**ssociations **I**ntercommunales de **C**hasse **A**gréées par **F**usion). Une décennie plus tard, le département de la Haute-Garonne s'impose comme un territoire pionnier et exemplaire dans l'appropriation de cet outil de modernisation.

Un beau dynamisme départemental

En l'espace de dix ans, le paysage cynégétique haut-garonnais s'est transformé, dessinant les contours d'une pratique plus solidaire et mieux structurée. Depuis 2015, date de la première fusion, **36 AICAF** ont vu le jour, scellant l'avenir de 87 anciennes ACCA qui ont fait le choix de s'unir. Si la majorité de ces fusions associe deux structures (28 cas recensés), la dynamique communautaire pousse parfois les frontières plus loin, regroupant trois, quatre, voire cinq territoires sous une même bannière.

Preuve de la solidité et de l'attractivité du modèle, plusieurs entités initialement constituées sous la forme plus souple d'AICA « par union » ont volontairement franchi le pas de la fusion définitive. Un choix de stabilité qui témoigne de la confiance des acteurs de terrain.

Être plus rationnel administrativement et sur le terrain

Sur le terrain, la transition d'une gestion communale à une échelle intercommunale transforme radicalement le quotidien des présidents et des pratiquants autour de trois piliers fondamentaux :

- La simplification administrative : en condensant plusieurs structures en une seule entité juridique, les dirigeants s'allègent d'un fardeau bureaucratique pesant. Un fonctionnement unique, une seule cotisation, un contrat d'assurance global et une adhésion centralisée auprès de la Fédération : le temps gagné sur la paperasse est autant de temps rendu à la gestion concrète de la nature.
- Une ambition cynégétique élargie : face aux enjeux contemporains, notamment la gestion des grands gibiers, le morcellement des territoires était une faiblesse. L'AICAF offre un espace de chasse et de gestion élargi. Les plans de chasse gagnent en cohérence spatiale, la pression de chasse se répartit de manière plus harmonieuse, et les populations de gibier sont appréhendées à une échelle écologique bien plus pertinente.



- Le renouveau des forces vives : en mutualisant les moyens matériels et, surtout, le capital humain, les associations rompent l'isolement de certains petits territoires. Les équipes de bénévoles se renforcent, créant une émulation nouvelle et sécurisant l'avenir de la pratique.

Une décision pérenne : Il convient de rappeler que la fusion est un engagement à long terme. L'AICAF s'inscrit dans la durée ; faire machine arrière pour revenir au statut d'ACCA isolée s'avère une procédure lourde, soumise réglementairement à une enquête publique.

La FDC 31, architecte du changement

Derrière la réussite de ces 36 structures, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne (FDC31) joue un rôle d'architecte et de facilitateur. Consciente que la fusion peut légitimement susciter des interrogations chez les bénévoles, la Fédération déploie un accompagnement sur mesure, « clé en main ».

De l'étude de faisabilité technique à la rédaction rigoureuse des actes de fusion et de dissolution, jusqu'à l'agrément final de la nouvelle entité par les services de l'État, la FDC 31 sécurise chaque étape juridique et humaine.

En dix ans, ce qui n'était qu'une option réglementaire, est devenu, grâce à cet accompagnement, un outil incontournable de cohésion, dessinant les contours d'une chasse moderne, solidaire et tournée vers l'avenir.

N'hésitez pas à contacter le Service Adhérents de la FDC31, pour toute question réglementaire à ce sujet.

OÙ SE PRÉLÈVENT LES SANGLIERS EN FRANCE ?

Avec près de 900 000 individus tués lors de la saison 2024/2025, les prélèvements de sangliers ont atteint des sommets inédits sur le territoire national, doublant en l'espace de deux décennies. Entre explosion démographique et réchauffement climatique, analyse d'un phénomène qui bouscule nos campagnes et nos villes.

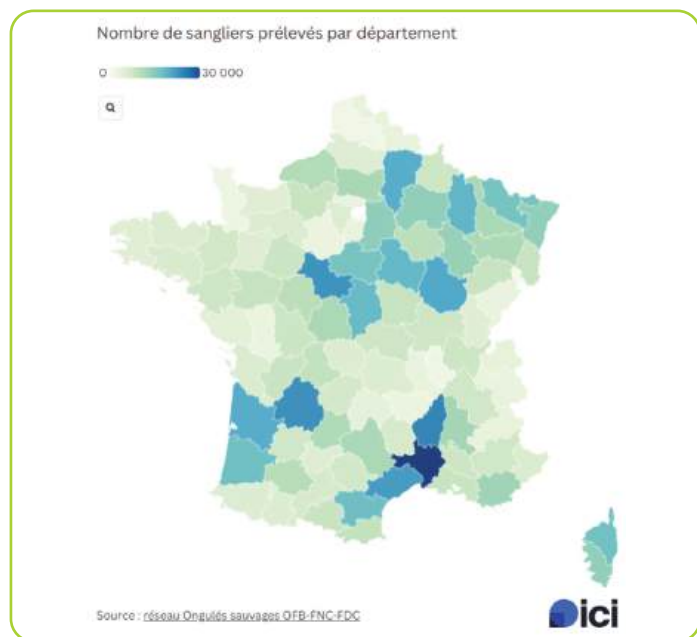
Selon le dernier bilan publié par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la saison de chasse 2024/2025 s'est clôturée sur un record absolu : 881 372 sangliers ont été prélevés dans l'Hexagone. Cela représente une progression de 2,1 % par rapport à l'année précédente, confirmant une tendance de fond spectaculaire : en vingt ans, le nombre de prélèvements a doublé en France.

Des plages de Vendée aux rayons d'un supermarché de Gironde, en passant par le centre-ville de Toulouse, l'animal s'invite désormais régulièrement en milieu urbain.

Le Gard en tête, explosion des chiffres dans le Sud-Ouest

La pression de chasse se concentre particulièrement dans six départements qui dépassent chacun la barre symbolique des 20 000 prélèvements. Le Gard monte sur la première marche du podium avec 31 776 animaux tués, suivi par l'Ardèche (24 261), la Dordogne (23 122), le Loir-et-Cher (22 793), l'Hérault (21 875) et la Côte-d'Or (20 310).

Si la tendance générale est à la hausse — avec un bond spectaculaire de +117 % en Corse-du-Sud ou de +35 % en Haute-Vienne —, certains territoires enregistrent une baisse significative. C'est le cas du Calvados (-34 %), du Loir-et-Cher (-27 %), du Cher (-24 %) et du Loiret (-21 %).



La Haute-Garonne vers un nouveau record sur la saison 2025-2026

Au cœur de cette dynamique, la Haute-Garonne illustre parfaitement l'ancrage de l'espèce dans le Sud-Ouest. En vingt ans, le département a vu sa population de suidés



progresser de 85%. Alors que l'on comptait environ 3 600 prélèvements en 2004, ce chiffre a bondi à 6 680 au cours de l'année 2024.

Et la tendance n'est pas près de s'inverser : les derniers chiffres pour la saison 2025/2026 (à consolider) sont déjà historiques pour la Haute-Garonne, avec des valeurs qui dépassent la barre des 7200 prélèvements.

Pourquoi le sanglier pullule-t-il autant ?

Cette prolifération s'explique par une combinaison de facteurs environnementaux, climatiques et humains :

- **Des habitats de plus en plus favorables** : L'extension des forêts françaises ces vingt dernières années, couplée au développement des maquis et des garrigues dans le Sud-Est, offre des zones de refuge idéales. En Dordogne par exemple, le savant mélange de plaines et de massifs boisés denses crée un écosystème parfait pour l'animal.
- **La mutation des pratiques agricoles** : L'agrandissement des parcelles de cultures offre de nouvelles opportunités. En hiver, les sangliers investissent les cultures intermédiaires et en été, les champs de maïs donnent le gîte et le couvert, rendant le travail des chasseurs extrêmement complexe pour les déloger.
- **L'impact du réchauffement climatique** : Des hivers plus doux réduisent drastiquement la mortalité naturelle des marcassins. De plus, les laies, profitant de productions massives de fruits forestiers (glands, faines), maintiennent un poids élevé, grandissent plus vite et atteignent leur fertilité de manière précoce, ce qui accélère le rythme des portées.
- **L'opportunisme périurbain** : En lisière des villes, là où la chasse est impossible ou très réglementée pour des raisons de sécurité, le sanglier a trouvé un nouvel eldorado. Très intelligent, il s'adapte à la présence humaine et n'hésite plus à fouiller les poubelles pour se nourrir.

Face à cette prolifération sans précédent, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique reste plus que jamais un défi majeur pour les agriculteurs, les chasseurs et les autorités publiques.

L'ART ET L'ÉMOTION DE LA CHASSE À L'APPROCHE

Benoît Ricaud, 40 ans, chasse depuis ses 16 ans. Issu d'une famille ancrée dans la tradition de la bécasse au chien d'arrêt et de la palombière, il est aujourd'hui président d'ACCA (au sein d'une AICA). Père de famille, il transmet dès le plus jeune âge le goût de la nature à ses enfants, une paire de jumelles autour du cou : apprendre à observer et se fondre dans le décor, c'est déjà chasser.

Bonjour Benoît. Vous êtes issu de la chasse traditionnelle, comment êtes-vous venu à l'approche et à l'arc ?

J'ai commencé à l'approche au fusil sur les palombes en hiver, et en accompagnant mon oncle à l'isard en montagne. En 2011, j'ai passé la formation de chasse à l'arc à la FDC31 : ça a été un vrai coup de cœur ! Rapidement après, je me suis équipé d'un arc à poulies et j'ai pratiqué d'abord sur les ragondins, puis sur le grand gibier dès que j'ai eu accès aux bracelets.

Aujourd'hui, je sors presque toute l'année. Je guide aussi bénévolement sur mon secteur depuis 6 ans pour développer ce mode de chasse. Pour moi, le plus important n'est pas de presser la détente ou de décocher une flèche, la plus belle action et les émotions les plus intenses, se vivent pendant l'approche.

Lève-tôt ou couche-tard : racontez-nous l'ambiance unique de ces sorties...

À l'approche, c'est le soleil qui dicte votre rythme. Il faut être en place 30 minutes avant son lever, ou rester jusqu'à 30 minutes après son coucher. C'est à la pointe du jour ou à la tombée de la nuit que la faune s'active, que les animaux sortent des bois ou y rentrent sous des lumières magnifiques. Le temps de chasse passe très vite : l'été au brocard, tout se joue entre 6h et 9h le matin, puis 20h et 23h le soir. Dès que le soleil chauffe, la fenêtre se referme.

Il faut savoir observer et écouter.

Comment prépare-t-on un territoire et une sortie ?

Une saison d'approche se prépare toute l'année. Il faut connaître son territoire par cœur : le moindre petit chemin ou ruisseau peut être décisif. Si je découvre un nouveau secteur, je jette d'abord un œil sur Google Maps pour repérer les reliefs, les zones humides, les chemins et les biotopes pour gagner du temps.

À l'approche, et encore plus à l'arc, on saisit l'opportunité qui se présente sans chercher le trophée à tout prix. Et la préparation commence dès le véhicule : je me gare à plus de 500 mètres de la zone, je ferme les portières en douceur, et je prends le temps de m'équiper pour me mettre en condition, en « mode prédateur ».

Tous les animaux laissent des traces naturellement, les coulées sont importantes, les bauges, les souilles, les gouttes de boues fraîches, les traces dans la rosée du matin, les frottis, les abroutissements sur les jeunes pousses, il y en a des choses à trouver. On peut même sentir certains animaux.

Quelles sont les règles d'or pour ne pas se faire repérer ?

Le vent est le maître absolu : on chasse toujours face au vent ! Côté équipement, c'est la simplicité et le silence : des jumelles 10x42 (l'outil indispensable), un couteau, une casquette, un filet camouflé sur le visage, des vêtements



souples et des chaussures légères. Pas de parfum, pas de fumée, et le téléphone en mode totalement silencieux — même le vibreur s'entend quand un animal est à 15 mètres ! Il faut casser sa silhouette en gardant une masse dans le dos, remonter des fossés, progresser à quatre pattes... C'est une chasse de patience, il faut prendre son temps : il m'arrive de mettre 1 heure pour parcourir 200 mètres.

Qu'est-ce qui peut vous faire renoncer au moment du tir ?

À l'arc comme à la carabine, la létalité de la lame, le placement de la balle ou de la flèche sont cruciaux. Si les conditions ne garantissent pas une mort rapide et sans souffrance, on ne tire pas. L'arme influe beaucoup sur le tir. À l'arc, il faut être extrêmement précis et on peut vite renoncer. Avec une carabine, la balle va très loin, donc sécurité avant tout.

Les recherches au sang de nuit sont complexes, le respect du gibier doit passer avant tout.

Il faut aussi savoir accepter l'échec. Un brocard qui vous repère et aboie alerte tout le secteur et met fin à la sortie. Parfois, c'est un aléa extérieur : l'an dernier, après 2 heures d'approche parfaite sur 4 chevreuils à l'arc, une promeneuse et son chien ont débarqué dans mon dos... Les chevreuils ont déguerpi. Tout seul contre mon arbre, la chasse était finie ! C'est ce qui fait la beauté du duel : l'animal gagne souvent, et c'est très bien ainsi.

Quel conseil donneriez-vous à un chasseur qui souhaite débiter ?

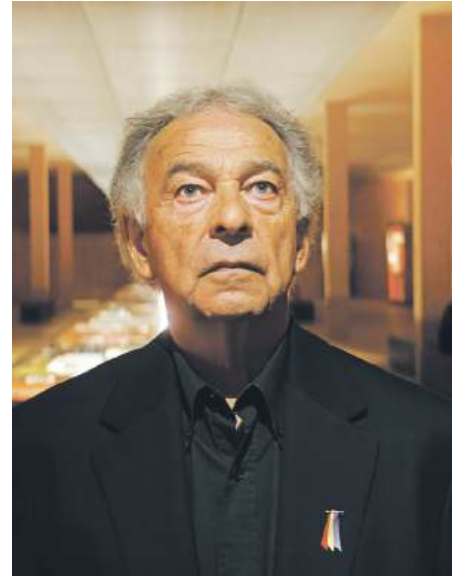
La chasse à l'approche est un mode de chasse qui se vit. Armez-vous de patience et n'ayez pas peur de rentrer « bredouille ». Sortez, marchez, faites des erreurs d'approche et essayez de comprendre ce qui n'a pas fonctionné. Apprenez à repérer les indices : une empreinte, une marque sur un arbre, un abroutissement, ou même une simple tache marron décelée aux jumelles à 500 mètres.

Ne vous suréquipez pas, découvrez la chasse à l'arc via la formation de la Fédération, discutez avec les chasseurs de votre secteur pour obtenir des bracelets de tir d'été, et surtout... prenez le temps d'observer, la nature est belle !



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

— PRÉSENTE —



L'OCCITANIE **ELLE ME RESSEMBLE**



MA RÉGION **ELLE NOUS RASSEMBLE**

